

Pour les 6/12 ans nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2004

École municipale de natation

Tu veux apprendre à nager ou te perfectionner... Rejoins-nous!



Mercredi • 13H30-14H15 • 14H15-15H00 • 15H00- 15H45

Vendredi • 17H15-18H00 • 18H00-18H45

Samedi • 9H00-9H45 • 9H45-10H30 • 10H30-11H15 • 11H15-12H00

L'encadrement est assuré par une équipe pédagogique qualifiée qui accompagnera vos enfants toute l'année afin de les familiariser avec le milieu aquatique et les initier aux techniques de nage.



Des groupes après test seront constitués sur chaque créneau afin de proposer aux enfants des apprentissages adaptés à leur niveau :

- **Groupe 1 :** Familiarisation des jeunes enfants aux spécificités de l'eau en les guidant vers l'autonomie. Cela permet d'aborder différentes situations favorisant les déplacements en surface et en immersion.
- **Groupe 2 :** Acquérir les fondamentaux techniques et respiratoires de la nage ventrale et dorsale.
- **Groupe 3 :** Obtention d'un brevet de 50 mètres en deux nages codifiées (25 mètres ventrale et 25 mètres dorsale).



Les tests

Les tests de natation auront lieu, à partir du vendredi 4 novembre aux jour et heure des créneaux choisis lors de l'inscription. (Pensez à vous munir de la fiche famille délivrée par le Guichet unique)



À partir du lundi 17 octobre 2016 et jusqu'au mercredi 2 novembre 2016 au guichet unique. (Attention places limitées)

Du lundi au vendredi de 8^H à 12^H et de 13^H30 à 17^H30 et le samedi de 9^H à 12^HPlace de l'Hôtel de Ville - 02.48.52.65.48

Pièces à fournir le jour de l'inscription

Pour les enfants non inscrits sur une activité pour l'année scolaire 2016/2017 ou un dossier famille non à jour, vous devrez prévoir :

• le livret de famille • le carnet de santé • un justificatif de domicile de moins de trois mois • un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation, daté de moins de trois mois • une attestation d'assurance responsabilité civile

Pour valider l'inscription, le dossier doit être complet



Forfait annuel: habitants de Vierzon: 70 €,

habitants hors de Vierzon : **150 €** (ne payant aucun impôt local à Vierzon)

Possibilité de régler le forfait en plusieurs fois (3 maximum) et facturation à la fin du mois suivant l'inscription au quichet unique :

- Habitants de Vierzon : 30 € minimum en octobre, 20 € en novembre et 20 € en décembre
- Habitants hors de Vierzon : 50 € en octobre. 50 € en novembre et 50 € en décembre

Aucune inscription ne sera acceptée au-delà du 31 décembre 2016